



# Déclaration liminaire CTS DGAL du 20 juin 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

L'Alliance du Trèfle est satisfaite de la transformation de la réunion informelle initialement prévue en un véritable comité technique spécial, ce qui permettra de respecter la règle de deux réunions par an.

L'Alliance du Trèfle tient à saluer l'arrivée de Monsieur Bruno Ferreira dans ses nouvelles fonctions, ainsi que l'engagement de son prédécesseur, Monsieur Patrick Dehaumont, qui a toujours répondu favorablement à ses demandes de rendez-vous.

Nous constatons que plusieurs dossiers, déjà évoqués lors de précédents comités techniques, n'ont pas abouti :

- l'absence de salle(s) de convivialité,
- la prévention des risques psycho-sociaux. Il n'y a à l'heure actuelle plus d'assistant de prévention,
- la revalorisation de la rémunération des vétérinaires contractuels recrutés à la DGAL,
- les difficultés récurrentes de recrutement qui seront aggravées avec le passage au RIFSEEP des ISPV. En effet, la classification des postes en administration centrale diminuera encore plus l'attractivité des postes à la DGAL.

Plus globalement, l'Alliance du Trèfle s'interroge sur l'éventuelle réorganisation du travail au sein de la DGAL, en lien avec les évolutions réglementaires nationales et européennes. Ainsi, la loi EGA-LIM induit pour certains bureaux une augmentation des missions et les règlements européens impacteront le droit français, source de travail supplémentaire, alors que la baisse des effectifs en administration centrale se poursuit.

Les agents de la DGAL, alors qu'ils font face à des surcharges de travail importantes et chroniques, doivent de plus en plus fréquemment répondre à des commandes dans des délais toujours plus contraints.

Par ailleurs, les dysfonctionnements fréquents des outils informatiques mis à la disposition des agents sont sources de difficultés.

Faire mieux (ou tout au moins aussi bien) avec moins implique forcément de trouver de nouvelles méthodes de travail et d'organisation, efficaces et respectueuses des agents.



Quelle sera la stratégie de la direction ?

Dans le cadre du programme «Action publique 2022», le fonds de modernisation et de réforme (FMR) ministériel peut accompagner les services d'administration centrale dans leurs démarches d'innovation et d'amélioration du fonctionnement des services. La DGAL a-t-elle candidaté à l'appel à projets 2019 ou a-t-elle réfléchi à réexaminer son organisation et son fonctionnement à la lumière des évolutions prévisibles ?